



Les inscriptions se font via le lien « rentrée 2020-2021 » dans le mail d'envoi

Rueil-Malmaison, le 11 juin 2020

LE PARENT CORRESPONDANT

Soucieux de renforcer la relation entre enseignants et parents, le Collège Saint-Charles Notre-Dame a mis en place des **parents correspondants de classe**.

Le parent-correspondant (1 ou 2 par classe) est désigné pour un an en début d'année scolaire. Pour chaque niveau, l'un d'entre eux est issu du CA de l'APEL.

- Il est à la disposition de toutes les familles de la classe.
- Il est en lien avec le responsable de niveau et le professeur principal de la classe, qui est son interlocuteur privilégié.
- Il assiste aux conseils de classe du 1^{er} et 2^{ème} trimestre, transmet les interrogations et les attentes des familles. Il rédige un compte rendu du conseil de classe, transmis au chef d'établissement, et qui est disponible sur le site « Vie Scolaire » quelques jours après le conseil de classe.
- Il connaît l'établissement et son projet.

Pour un bon fonctionnement, il est indispensable que chaque classe puisse identifier ses parents-correspondants dès la première réunion de parents. Les candidatures doivent être connues dès maintenant, en remplissant la fiche n°3. Le chef d'établissement procède au choix des parents correspondants, qui sont avertis de leur charge à la rentrée. Les parents qui se proposent ne sont pas toujours parents-correspondants de la classe de leur enfant mais peuvent l'être dans une autre classe de même niveau.

Une réunion expliquant le rôle du parent correspondant est prévue courant septembre, et la charte du parent correspondant est remise à chaque parent correspondant pour signature.